

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1803 (Rect)

présenté par  
Mme Limon

-----

**ARTICLE 35**

Substituer à l'alinéa 37 l'alinéa suivant :

« IV. – Le présent article entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Il s'applique aux enfants nés ou adoptés à compter de cette date ainsi qu'aux enfants, nés avant cette date, dont la naissance était supposée intervenir à compter de cette date. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel précisant les dispositions relatives à la date d'entrée en vigueur de l'article